

SÉANCE DU 17 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 17 avril 2024 à 15 h 00, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents, par vidéoconférence :

CARON, Guy	maire	Rimouski
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	mairesse	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 15 h 05.

CA24-029 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA24-030 / PROLONGATION DU POSTE D'AMENAGISTE TEMPORAIRE A TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 24-072 relative à la prolongation du poste d'aménagiste temporaire à temps partiel pour un montant de 9 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes issues du programme de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire permettant la création d'un poste d'aménagiste permanent à temps partiel ne sont toujours pas disponibles;

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une somme de 18 060 \$ pris à même le résiduel de l'affectation de surplus de la résolution 23-206 pour prolonger, au besoin, le poste d'aménagiste temporaire à temps partiel, jusqu'au 30 juin ou jusqu'à la création d'un poste d'aménagiste permanent à temps partiel, suivant la signature de la convention d'aide financière pour la mise en œuvre de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*.

CA24-031 / MANDAT TEMPORAIRE / SUPPORT EN GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT les résolutions CA23-090 et CA24-011 autorisant un mandat d'heures supplémentaires en géomatique à Marie-Pier Landry, conseillère au développement agricole;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en géomatique sont encore importants;

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette autorise un mandat de travail supplémentaire via une banque de 36 heures, pour un maximum de 4 heures par semaine, jusqu'au 31 mai, accordé à Marie-Pier Landry pour apporter un support au service de l'aménagement en géomatique. Il est entendu que les sommes nécessaires seront prises à même le budget administration et aménagement.

AUTRES

CA24-032 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 12.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.